

Janvier 2019



257, avenue Le Jour se Lève 92655 Boulogne Cedex Tél.: 01 47 61 06 09 - Fax: 01 47 61 04 74 info@federationdeseleveursdugalop.fr

www.federationdeseleveursdugalop.fr







Édito du Président



Calendrier

Courrier Éleveurs

VŒUX POUR 2019

L'année 2018 fut une année pleine de réussites pour l'élevage français, ce dont je vous félicite, dans un contexte de crise que vous avez su affronter. Je souhaite que 2019 soit une année particulièrement belle pour vos chevaux, vos élevages et votre entourage. Quelle soit porteuse de bonnes nouvelles qui reflètent l'énergie et la volonté que vous mettez au quotidien dans cette passion que nous partageons. Enfin, que les réformes de France Galop portent leurs fruits, après les efforts qu'elles demandent à chacun d'entre nous.

Je vous adresse tous mes vœux, et ces quelques mots prononcés lors du Gala de l'Elevage :



Chers amis,

Je suis très heureux de vous recevoir ce soir pour notre Gala de l'Elevage 2018, dans ce très beau hall de l'hippodrome de Clairefontaine. Nos hippodromes disposent d'installations et salles remarquables, sachons les utiliser pour des événements hors courses et contribuons ainsi à leur exploitation.

A France Galop et au PMU le plan de relance mis en place est très volontariste, en rupture avec ce que nous avons pu connaître. La baisse des charges est une priorité et cela passe par une diminution de la masse salariale (88 postes ont été supprimés entre 2012 et 2018 au Galop) et une réduction du périmètre de l'activité, après l'abandon d'Enghien, la fermeture de l'hippodrome de Maison Laffitte annoncée pour fin 2019.

La filière des courses est dans un tournant et les sociétés mères, Trot et Galop, et le PMU font bloc pour mener ensemble les réformes.

Aujourd'hui, aucune piste n'est négligée et tout doit être mis est œuvre pour inverser la tendance à la baisse depuis 5 ans, qui porte préjudice à notre activité et à chacun d'entre nous. Tous unis, faisons évoluer nos instances et notre vision des courses.

Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération, en août dernier, le Président Rothschild, Messieurs Delloye et Linette se sont exprimés devant les éleveurs. Les différentes interventions ont été suivies, en direct ou en différé, par plus de 10 000 personnes, démonstration s'il en était besoin, de la réussite de ce format de débat.

Oublions nos tracas le temps d'une soirée pour célébrer l'élevage et nos éleveurs ! Il y a un an j'ai émis le vœu que le podium des vainqueurs 2018 soit plus beau encore que celui de l'année précédente. Et vous verrez que ce podium est magnifique grâce à l'arrivée, ou au retour, de certains d'entre vous. J'ai également souhaité honorer le meilleur cheval de chacune des races associées, Pur-sang arabe, anglo-arabe et AQPS.

• 2 février

Assemblée Générale de l'ECSSO à Pau à partir de 15h30

4 février

Assemblée Générale des Éleveurs du Sud-Est à Marseille-Vivaux à partir de 19h

• 8 février

Assemblée Générale des Éleveurs du Centre-Est à Vichy (Hôtel Aletti à 18h)

• 9 février

Date limite de dépôt des candidatures au Comité de la Fédération des Eleveurs

• 12 & 13 février

Vente Mixte de Février ARQANA à Deauville

• 11 avril

Breeze Up OSARUS à La Teste La qualité de notre production et de notre parc d'étalons est en constant progrès, condition sine qua non pour exister dans un univers international très concurrentiel.

Poursuivons l'amélioration de notre jumenterie, mais gardons à l'esprit que nous sommes en surproduction avec 10 % de naissances supplémentaires en 5 ans.

Je voudrais adresser tous mes remerciements aux propriétaires d'étalons et haras qui offrent généreusement des saillies pour notre tirage au sort, apportant un soutien essentiel à nos éleveurs.

Je me réjouis, chers amis, de vous voir ici réunis, photographie de la diversité de l'élevage français, que vous soyez éleveurs avec ou sans sol, à tendance plat ou obstacle. Car pour les socioprofessionnels que nous sommes la période est difficile, parfois douloureuse, et ce n'est qu'en étant unis que nous réussirons à passer ce cap.

Enfin, à la veille d'une année électorale décisive pour notre avenir, à France Galop et à la Fédération des Eleveurs, je souhaite tendre la main à la jeune génération pour qu'ils nous rejoignent au sein des différentes instances. Nous avons besoin de vous.

Je vous remercie et vous souhaite une très belle soirée.

Loïc Malivet, Président

Don annuel à Au-Delà Des Pistes



//// En 2018, en tant qu'acteur majeur de la filière des courses hippiques et consciente de l'importance de la prise en charge des galopeurs à l'issue de leur carrière en compétition, la Fédération des Eleveurs du Galop a tenu à soutenir l'action de l'association Au-Delà Des Pistes.

Ce soutien a pris la forme d'un don annuel correspondant à 1/1000e des primes à l'éleveur perçues par les membres de la Fédération, soit un montant arrondi à 9 000 € pour l'année 2018.

Cette somme vient alimenter le fond dédié à la prise en charge des chevaux réformés à la suite d'une blessure, dont la convalescence nécessite donc d'engager des frais avant de pouvoir entamer le processus de reconversion.

Désormais, lorsqu'une structure accréditée par Au-Delà des Pistes acceptera d'accueillir un cheval blessé, l'association lui versera un montant de 300€ destiné à couvrir une partie des frais engendrés par la période de soins et de repos qui lui sont nécessaires. Un coup de pouce qui devrait grandement faciliter le placement de ces chevaux, dont les propriétaires sont généralement pressés de "passer la main". Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il sera demandé au propriétaire cédant d'adhérer à Au-Delà des Pistes.

Loïc MALIVET:

"La Fédération des Eleveurs du Galop est fière de contribuer au financement de la reconversion des chevaux de courses en versant pour le compte de ses membres l'équivalent d'1/1000e des primes qu'ils perçoivent en une année. Les éleveurs interviennent au début du cycle de vie des chevaux de course et sont conscients de la nécessité de prendre en considération leur devenir après leur carrière, y compris pour les chevaux qui n'ont pas vocation à retourner dans un cycle d'élevage. Le bien-être des chevaux qui nous font vivre, dont la reconversion ou la retraite est une composante essentielle, doit être au centre de l'attention de l'ensemble des acteurs de la filière.

Souhaitons que d'autres associations et syndicats professionnels d'acteurs des courses suivent le chemin solidaire et responsable que nous traçons."

L'association Au-Delà Des Pistes tient à remercier vivement la Fédération des Eleveurs du Galop pour son soutien et son engagement en faveur du bien-être des chevaux de course.

3

Le Courrier des Éleveurs - Janvier 2019

La Fédération des Eleveurs à l'ITBF

//// Comment faire avancer le marché de l'élevage des pur-sang aujourd'hui ?

C'est la question qu'ont été amenées à résoudre fin octobre dernier les 16 nations présentes autour de la table de la Fédération Internationale des éleveurs de pur-sang (International Thoroughbred Breeders' Federation - ITBF), dont la France avec la présence de la Fédération des Eleveurs. Le meeting était organisé à Lexington (Kentucky, USA).

Voici un bref "report from the States":

VET MEETING: RÉUNION VÉTÉRINAIRE

Réunis dans la belle salle des ventes de Fasig-Tipton, 14 délégués vétérinaires prenaient part à ce meeting international, dont Guillaume Fortier, vétérinaire conseil de la Fédération et Directeur Général du laboratoire LABÉO.

Les sujets de discussions furent nombreux : biosécurité, sécurisation sanitaire des ventes, rhinopneumonie, réseaux de surveillance. Les pays membres ont souhaité mettre en avant et renforcer l'application du Code of Practices (code de pratiques sanitaires applicables à l'élevage de pur-sang, en vigueur dans les pays européens mais pas encore dans le reste du monde), qui reste la référence pour lutter efficacement et contrôler la métrite, l'artérite virale et l'anémie infectieuse. Nombreuses de ces maladies sont liées à l'importation (en ce sens, la monte naturelle est très protectrice car surveillée et contrôlable). Les réseaux permanents de praticiens et de laboratoires de haut niveau constituent toujours le premier maillon de la chaîne. Au sujet de la rhinopneumonie, seule la vaccination combinée avec une bonne conduite d'élevage reste la meilleure solution face aux avortements contagieux. La position de la France de rendre obligatoire cette vaccination en courses (galop et très récemment au trot) a été saluée. Aucun vaccin n'existe encore contre la forme nerveuse, mais les représentants allemands du laboratoire Boehringer Ingelheim ont annoncé qu'ils travaillaient actuellement sur ce sujet, qui a suscité de nombreux débats. Une autre discussion animée fut celle de la médication aux ventes, vaste sujet à la fois éthique, bien-être, médical, règlementaire... un vrai groupe de travail élargi pourrait s'y pencher avec en point de mire les biphosphonates, le Regumate, les anabolisants divers et apparentés, les injections sous-cutanées à but cosmétique, les anti-inflammatoires stéroïdiens...notamment.



ITBF MEETING:

Le lendemain, les 16 pays membres de l'ITBF (dont la France, représentée par Loïc Malivet, Tim Richardson, Hubert Honoré, Guillaume Fortier et Romane Carron de la Carrière) prenaient part à l'assemblée générale des fédérations des éleveurs.

L'étude des rapports statistiques de la filière élevage dans chacun des pays témoigne des mêmes préoccupations (mis à part le Japon, l'Australie et les Etats-Unis) : manque de propriétaires, ventes très sélectives, coûts de fonctionnement très élevés. Plusieurs projets furent présentés : les Etats-Unis ont mis en valeur leur vision de la reconversion des chevaux de courses via "The Retired Racehorse Project". La France a pu prendre la parole à ce sujet l'association Au-delà des Pistes, une démarche saluée et des pays membres qui ont soutenu cette vision. Ils ont aussi souligné la nécessité du soutien des agences de ventes et des autorités hippiques envers ces associations (tel que la Fédération des Eleveurs a pu le faire en versant 1/1000 des primes à l'élevage, soit un montant de 9.000 € pour 2018). Innovation encouragée par l'Irlande : une "smart card all included", autrement dit un passeport biologique des chevaux contenant leurs certificats vétérinaires, livret d'identification et autres documents relatant l'historique sanitaire du cheval. Il est en effet urgent d'utiliser la technologie au profit d'une simplification des démarches administratives. Enfin, une préoccupation partagée par tous, celle du départ et vieillissement des éleveurs : au cours des 5 dernières années, 8 % des éleveurs ont stoppé leur activité, 90 % des éleveurs ont plus de 35 ans, 66 % ont 55 ans et plus. Un thème qui fut abordé lors de la réunion de l'EFTBA (Fédération européenne) fin novembre à Newmarket, pour envisager un meeting européen de jeunes éleveurs en 2019.

L'assemblée générale s'est clôturée par l'établissement de stratégies communes et un vote, approuvé à l'unanimité : les pays membres de l'ITBF se sont prononcés CONTRE l'utilisation des méthodes artificielles d'élevage pour les pur-sang.

Very good news: la France fut choisie pour organiser la prochaine session de l'ITBF! Elle se tiendra en 2020, certainement en juin afin que les délégations étrangères puissent se rendre au Prix de Diane et à Royal Ascot par la suite. Formidable occasion de mettre en avant la réussite de notre filière des courses, autour de l'élevage, avec tradition et distinction "à la française".

EFTBA (European Federation of Thoroughbred Breeders' Associations)

//// Quatre fois par an, les fédérations européennes se réunissent pour des réunions informelles sur des sujets d'actualité, afin de suivre l'évolution des pays et les importantes décisions au niveau sanitaire, juridique et fiscal. Le 27 novembre à Newmarket, les 18 Etats membres se sont réunis au Jockey Club lors de leur "Automn Meeting". La Fédération était représentée par Guillaume Fortier, Tim Richardson et Hubert Honoré.

Les débats ont porté notamment sur les sujets suivants :

7 BREXIT

L'accord de retrait conclu entre le Royaume-Uni et les pays membres de l'Union européenne a été approuvé le 25 novembre 2018 par le Conseil de l'Europe. Il prévoit notamment un "backstop" à la frontière irlandaise, qui deviendrait une zone douanière pour l'UE et le Royaume-Uni. L'Irlande du Nord pourra conserver l'application de certaines règles communautaires, notamment du point de vue sanitaire pour les contrôles vétérinaires. L'entrée en vigueur de cet accord est prévu au 29 Mars 2019, avec une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020.

MIDDLE MARKET

Le « middle market » (entre les 10% du bas et top 10% des résultats des ventes) est un sujet d'actualité, car toujours en mouvement, reflétant l'offre et la demande. Il est intéressant de comparer les chiffres américains de ceux français : aux Etats-Unis, le middle market est entre 145.000 \$ et 2 millions \$ (soit 126.000 € - 1,7 million €) tandis qu'en France le middle market se situe entre 7.000 € et 85.000 €*. Ce marché procure de nouvelles opportunités : petits budgets, coûts réduits et diversité de l'offre. Mais un grand nombre de facteurs extérieurs insaisissables est à prendre en compte. A noter qu'en France, le middle market est bien soutenu par des acheteurs réguliers, majoritairement des entraîneurs.

* chiffres des ventes de yearling octobre 2018 Arqana

₹ FUROPEAN HORSE NETWORK (EHN):

L'European Horse Network, réseau de lobbying européen de la filière équine dont fait partie la Fédération, organise des réunions de travail plusieurs fois par an à Bruxelles pour avancer sur les dossiers de façon transversale avec des experts juristes, politiques et vétérinaires. En octobre dernier, les Etats membres s'étaient réunis pour une conférence sur le thème de la responsabilité des propriétaires d'équidés en terme de bien-être animal. La prochaine réunion aura lieu le 26 février 2019, réunissant l'ensemble des juristes européens pour avancer sur les régulations en cours de discussion au Parlement pouvant concerner les chevaux.



7 TVA

La proposition de directive européenne a été adoptée le 3 octobre dernier par le Parlement européen, approuvant le nouveau système de liste négative de produits ne pouvant pas bénéficier de taux réduits, laissant l'autonomie aux Etats-Membres pour décider quelles activités pourraient bénéficier d'une fiscalité incitative. Bonne nouvelle en faveur d'une TVA à taux réduit pour les activités equines : un des critères retenu est "l'intérêt général", notamment les aspects culturels, sociaux et environnementaux positifs que la filière pourra aisément mettre en avant pour obtenir l'accord des gouvernements.

Calendrier : la Commission européenne souhaite finir les travaux préparatoires avant les élections européennes de mars 2019. Toutefois, parce que la TVA est une question sensible pour les Etats-membres, les décisions doivent être prises à l'unanimité. C'est pourquoi cela risque de prendre du temps et il ne faut pas espérer voir le dossier aboutir dans les prochains mois.

- La prochaine réunion de l'EFTBA a été fixée fin février à Newmarket, avec les commissions sanitaires des fédérations.
- La traditionnelle Assemblée Générale a été programmée au 24 et 26 mai 2019, à l'hippodrome de Curragh en Irlande à l'occasion des Irish Guineas.

Le Courrier des Éleveurs - Janvier 2019

Gala de l'élevage 2018 : remise des trophées

	LE PODIUM DU PLAT (vainqueurs de G1)					
Eleveurs	Chevaux	Performances				
Agency Ltd BLOODSTOCK	LAURENS	The Ghurka Coolmore Prix Saint-Alary Prix de Diane Longines Matron Stakes Sun Chariot Stakes				
Alain CHOPARD	GAILO CHOP	Ranvet Stakes				
Antonia DEVIN	NONZA	Prix Jean Romanet				
Jean GILBERT	HOLDTHASIGREEN	Prix Royal Oak				
Ecurie des MONCEAUX	INTELLOGENT	Prix Jean Prat				
Ecurie des MONCEAUX	SISTERCHARLIE	Coolmore Jenny Wiley Stakes Diana Stakes Beverly D Stakes Breeders' Cup Filly & Mare Turf				
SNC RÉGNIER investments Inc. SAN GABRIEL	FATALE BÉRÉ	Del Mar Oaks				
Simon URIZZI	SANDS OF MALI	British Champions Sprint Stakes				
Wertheimer & Frère	POLYDREAM	Prix Maurice de Gheest				

TROPHÉES SPÉCIAUX - PERFORMANCES REMARQUABLES 2018						
Eleveurs	Chevaux	Performances				
Antonia DEVIN	POLITOLOGUE	Betfair Tingle Creek Chase Melling Chase				
Antonia DEVIN	NONZA	Prix Jean Romanet				
Ecurie des MONCEAUX	INTELLOGENT	Prix Jean Prat				
Ecurie des MONCEAUX	SISTERCHARLIE	Coolmore Jenny Wiley Stakes Diana Stakes Beverly D. Stakes Breeders' Cup Filly & Mare Turf				
Bloodstock Agency Ltd	LAURENS	Ghurka Coolmore Prix Saint-Alary Prix de Diane Longines Matron Stakes Sun Chariot Stakes				





LE TÊTE DE LISTE (le 1er parmi nos adhérents)

Tête de Liste Éleveurs Plat : Wertheimer & Frère Tête de Liste Éleveurs Obstacle : Thierry Cyprès Meilleur Étalon par les gains en plat : SIYOUNI Meilleur Étalon par les gains en obstacle : MARTALINE

Meilleur Étalon père de 2 ans : SIYOUNI

LE PODIU	LE PODIUM DE L'OBSTACLE (vainqueurs de G1)				
Eleveurs	Chevaux	Performances			
Anne BAUDRELLE-LAGACHE	DRACONIEN	Champion Novice Hurdle			
Raymond BIETOLA	WILDRIVER	Prix Alain du Breil			
Jean-Michel CAMPOS	MASTER DINO	Prix Renaud du Vivier			
Alain CLAVIER	LAURINA	EBF Mares Novice Hurdle Final			
Thierry CYPRÈS	BIPOLAIRE	Prix La Haye Jousselin			
Jacques DÉTRÉ	DE BON CŒUR	Grande Course de Haies d'Auteuil			
Antonia DEVIN	POLITOLOGUE	Betfair Tingle Creek Chase Melling Chase			
Thomas LE BOUCHER	MARTINSTAR	Grande Steeplechase di Milano			
Jean-Marc LUCAS	ATHENA DU BERLAIS	Criterium d'Autunno			
Pierre de MALEISSYE MELUN	LE COSTAUD	Gran Premio di Merano Alto Adige			
Ecurie MAULEPAIRE	CHAMP DE BATAILLE	Gran Corsa Siepi d'Italia Premio Gran Corsa Siepi di Milano			
Francis MONTAUBAN	TERREFORT	Mildmay Novices' Chase			
Haras de PLASENCE	OPTIMUS PRIME	New York Turf Writers Cup Hurdle			
Jacky RAUCH	AL BOUM PHOTO	Ryanair Gold Cup Novice Chase			
Patrick ROULOIS	DORTMUND PARK	Champion Novice Hurdle			
Haras de la ROUSSELIÈRE	UN DE SCEAUX	Clarence House Chase Punchestown Champion Chase			
Haras de SAINT-VOIR	DE BON CŒUR	Grande Course de Haies d'Auteuil			
GAEC de la SEGUÈGNE	MASTER DINO	Prix Renaud du Vivier			
Roger-Yves SIMON Nicolas SIMON	LAURINA	EBF Mares Novice Hurdle Final			
Berend VAN DALFSEN	VODKA WELLS	Gran Corsa Siepi Nazionale			



TROPHÉES "PREMIERS PAS" • LES HONNEURS DE L'ELEVAGE - GALA 2018 Nom de L'eleveur Nom du Cheval **Performances** Lieu Date PHARRELL Bruno CAMUS DENAIS Prix Noailles Gr.3 ParisLongchamp 15/04/18 Isabelle CORBANI CITY LIGHT Prix de Saint-Georges Gr.3 ParisLongchamp 13/05/18 Bruno FOUCHER ASTRAL MERIT Deauville 29/11/17 Prix Lyphard L. Jean-Pierre & Isabelle GARÇON ROI MAGE Prix Georges Courtois Gr.2 Auteuil 29/11/17 Prix de la Gascogne L. 02/10/18 Compiègne Prix Jean Bart L. Christian GEOFFROY **UTAH DE ROCHE** Auteuil 06/09/18 HIGHWAY TO HELL Prix Léopold d'Orsetti Gr.3 23/11/18 Didier & Laure GIETHLEN Compiègne Régis GIRARDIN TERTRE Prix Univers II L. Auteuil 10/03/18 Jean-Marc GODEFROY SAINT-XAVIER 20/10/18 Prix Montgomery Gr.3 Auteuil MASCHA Sandrine GREVET iffezheimer Diana-Trial L. Prix Baden Baden (GER) 02/06/18 **IACKFINBAR** de Lutèce Gr.3 EBF Mares ParisLongchamp 02/09/18 SANCTA SIMONA Novice Hurdle Gr.3 Down Royal (IRE) 02/11/18 Frédérique HAYÈRES CADMIUM Buck House Novice Chase Gr.3 Punchestown (IRE) 17/10/18 Eric HELYE EBÈNE DU BREUIL Prix Philippe Ménager L. 18/04/18 Auteuil Prix La Périchole Gr.3 21/06/18 Auteuil SCEA LOMMELE VOIX DU REVE Craddockstown Novice Chase Punchestown (IRE) 17/11/18 SCEA MAULDE C'LARTIST MAULDE Grand Cross de Craon L. Craon 02/09/18 Jean-Yves PAYET-DESCOMBES MR SATCHMO Derby du Midi L. Bordeaux 26/05/18 Prix Le Fabuleux L. Chantilly 12/10/18 Chantilly Grand Prix du Nord L. 07/11/18 Haras du PÉCOS BALKAN DU PÉCOS Prix du Président de la Répu-Auteuil 22/04/18 blique Gr.3 Paul, Jocelyne & Mark RICHARD **CARZOFF** Newcastle Gold Cup Gr.3 Newcastle (AUS) 14/09/18 Wyong Gold Cup L. Wyong (AUS) 31/08/18 Patrick ROULOIS DORTMUND PARK Champion Novice Hurdle Gr.1 Punchestown (IRE) 27/04/18 Christian SAINTE-MARIE MAIFALKI Grand Prix de la Ville de Craon Craon 03/09/18 Dorothée SALIOU CALNUTZ Grand Steeple de Loire-Atlan-Nantes 27/10/18 tique L. Elevage du SARAÏ SHADAN Prix Caravelle - Haras des Toulouse 28/04/18 Granges L.

Prix Prédicateur L.



RED ROCKY

Martina STADELMANN



Auteuil

18/03/18













NOTRE CHEVAL DE BATAILLE: SOUTENIR LA FILIÈRE HIPPIQUE

Le PMU reverse 100% de son résultat net à la filière hippique pour assurer son développement.

PARIEZ SUR VOUS.

MILLL SERVING NO

Note sur l'artérite virale

//// Tout le monde a encore à l'esprit la crise " artérite virale" de 2007, et alors que nous sortons depuis quelques mois seulement d'une épidémie sévère de rhinopneumonie, deux foyers jugés sérieux et liés à ce virus de l'artérite, qui restait calme depuis près de 10 ans, font leur apparition.

"À toute chose malheur est bon" diraient certains et nous sommes préparés, en permanence à la survenue de pareilles menaces.

Depuis la mi-octobre, les responsables et directeurs de haras, vétérinaires et le RESPE sont tous en extrême vigilance. Les investigations se poursuivent et ce dans deux directions complémentaires afin d'être efficaces :

- 7 contrôle des deux exploitations touchées
- 7 compréhension de l'origine des deux foyers

Comme souvent, on "importe" ses maladies ou du moins elles "entrent" chez nous!

Ces deux épisodes ne sont pas sans nous rappeler deux choses lourdes de sens :

- 1 La rupture de vaccin pour ces maladies à impact économique direct, et parfois très sévère, est inadmissible pour notre économie et ses enjeux il va falloir que les pays membres de l'EFTBA (Fédération européenne des éleveurs) remontent sans relâche cette faille à l'UE, afin qu'un seul fournisseur ne puisse à lui seul mettre toute une économie en fragilité.
- 2 Le sanitaire, sous ses aspects contraignants, jugé souvent coûteux, parfois superfétatoire, est une clé indispensable à l'économie de notre filière; il est bien plus un investissement quotidien qu'une dépense pour juste "bien faire" comme dans les règles.

Ces règles ont un sens, un bon sens pourrions-nous dire : minimiser les risques tout en facilitant les échanges, la monte, les transports, les courses.

Les Anglais raillaient les Français avec leur vaccination rhino obligatoire l'an dernier mais ils vont y venir, à leur façon comme toujours. L'ITBF (Fédération internationale des éleveurs) a rappelé l'importance du sanitaire pour la Horse Economy et mis en exemple le RESPE, unique au monde dans son dispositif.

Soyez donc très vigilants, tous les jours et ce pour vos chevaux bien sûr, mais aussi pour tous ceux qui rentrent dans vos élevages ou qui ne font que passer.

Les principaux signes d'alertes sont toujours les mêmes :

- avortements (parfois) à faire analyser en urgence après un tour gynéco complet de l'effectif des mères
- Signes respiratoires (les plus fréquents) de type grippe ou rhino
- CEdèmes du fourreau chez les mâles, papules sous cutanées chez les jeunes
- 7 Infertilité anormale chez les étalons.

D'ici là, il est vivement conseillé d'être " à jour" de ces obligations. Le suivi sanitaire des étalons et des juments est essentiel pour garantir une traçabilité et une sécurité sanitaire. En début de saison de monte, les tests en matière d'artérite sont impératifs et doivent être effectués auprès de laboratoires agréés à cet effet. Avant toute saillie, la vérification de toutes les juments est la seule façon de prévenir efficacement les contaminations.

En dehors de la vaccination, la meilleure des préventions reste le diagnostic précoce et l'isolement.

Guillaume Fortier



		Preconsation	a de la Fédération des Eleveurs de Galop - Analyses à faire effectuer dans un laborati	
			JUMENT nyler 2019 et avant toute saillie	POUR L'ETALON Tests à faire à partir du 1er décembre 2018 et avant la demande de carnet de saillie
	Site	Clitoris (sinus et/ou fosse)	Col utérin	Site : fosse urétrale
METRITE CONTAGIEUSE		- Immunofluorescence (IF), PCR ou culture bactérienne avec résultat négatif ok - Si IF positive » résultat négatif en culture battérienne du PCR : OK - Si IF positive » résultat négatif en culture battérienne du PCR : OK		 Immunofluorescence (IF), PCR ou outure bactérienne avec résultat négatif : ok Si IF positive => résultat négatif en outure batérienne ou PCR : OK Klebsielar/Pseudomonas positif => OK voir traitement évenutel sur avis vétérinaire après typage capsulaire pour Klebsiela (vivement conseillé,
EQUINE (TAYLORELLA EQUIGENITALIS)	VIDE OU MAIDEN	 Klebsiellal[®]Seudomonas posišť OK voir tratement éversutel sur avis vétérinaire après typage capsulaire pour Klebsiella 	 Klebsiella/Pseudomonas positif => OK voir traitement évenutel sur avis vétérnaive après typage capsulaire pour Klebsiella 	seuls certains types sont pathogénes)
	ra mere	(viversent conseille, seuls certains types sont pathogénes)	Recherche de la flore associée par cuffure bactérienne ==> interprétation par vétivinaire	
KLEBSIELLA PSEUDOMONAS (obligatoire)	PLEINE ET SUITEE	Moins de 30 jours avant poulinage idem jument vide ou maiden	A faire sur chaleur (dont chaleur de poulinage) (dom jument vide ou maiden Recharche de la flore associée par	
		The state of the s	culture bactérienne> interprétation par vétérinaire	
ARTÉRITE	 2 résulta 1 résulta séroneutra Si Elisa ; 	it séroneutralisation positif stable ou alisation année N-1 ou N-2, un labor positif ⇒ 2 résultats séroneutralisati	OK ou déclinants espacés de 14 jours : OK déclinant par rapport à 1 résultat	 1 résultat séroneutralisation ou Elisa avec résultat négatif : OK Ou si résultat séroneutralisation ou Elisa avec résultat positif => virologie sur sperme avec résultat négatif : OK Ou étalon valablement vacciné (selon protocole AMM infra) : OK Sulvi sérologique (test de séroneutralisation)régulier des étalons
VHALE EQUINE	d'intervalle : CK - Si 2 résultats séroneutralisation positifs croissants : => KO (Ne pas faire sailir) Test datant de moins de 30 jours Il est conseillé de réserver l'utilisation du test Elise uniquement pour le suivi de la jument au cours de la saison de monte			vaccinés après chaque rappel vaccinal (intérêt en cas de rupture de disponibilité du vaccin ARTERVAC) Il est conseillé de réserver l'utilisation du test Elisa uniquement pour le suivi de la jument au cours de la saison de monte
ANÉMIE INFECTIEUSE DES ÉQUIDÉS				Test de Coggins (ou EUSA pour les étaions en provenance d'autres États Membres test réalisé dans autre État Membre)
DOURINE				1 résultat sérologique négatif (Test de fixation du complément) de moins de 3 mois si séjour dans les 12 derniers mois dans pays non indemne de Dourine
		Vaccinations of	bligatoires inscrites dans l'annexe sanitair	e du Stud Book Français
GRIPPE		nation préalable à la DPS (au minim M du vaccin, une primo vaccination	a saillie um, deux injections de primo-vaccination) : 2 injections séparées de 3 à 6 semaines fer appel au moins annuel : ok	Avant la demande de carnet de monte Vaccination préalable à la demande de carnet (au minimum, deux injections de primo-vaccination) Selon AMM du vaccin, une primo vaccination : 2 injections séparées de 3 à 6 semaines 1er rappel à 6 mois, puis un rappel au moins annuel : ok
RHINOPNEUMONIE	Seion AM	nation préalable à la DPS (au minim M du vaccin, une primo vaccination	a saillie um, deux injections de primo-vaccination) : 2 injections sépanées de 3 à 6 semaines, 1er annuel (mieux tous les six mois) ; ok	Avant la demande de carnet de monte Vaccination préalable à la demande de carnet (au minimum, deux injections de primo-vaccination) Selon AMM du vaccin, une primo vaccination : 2 injections séparées de 3 à 6 semaines, 1er rappel à 6 mois, puis rappel au moins annuel (mieux tous les six mois) ; ok
		Toute rupture dans	un protocole de vaccinations nécessite un	e nouvelle primo-vaccination
		DL100 / Ut 0000 D1000	ent recommandée inscrite dans l'annexe sa	The state of the s
				Vaccination Etaion et Boute-en-train EQUIP ARTERVACE - sérologie négative dans les 30 jours précédant la première injection de primo-vaccination Primo-vaccination par 2 injections séparées de 3 à 6 semaines
ARTÉRITE VIRALE EQUINE				Isolement de l'étaion entre la date du prélèvement pour le test sérologique et la seconde injection de primovaccination. Rappel tous les 6 mois avec une tolérance à 5 mois maximum. (Altertion, la En cas de rupture vaccinatie (demière injection de vaccination supérieure à 8 mois), la primo-vaccination peut être reprise dans les 30 jours suivant un
			TECHNIQUES D'ANALYSE	contrôle virologique sur sperme négatif En cas de difficulté pour réaliser un prélèvement de sperme, prévenir l'îfice (cathy menard@itce fr et marie deleue@itce fr) pour examen par la commission sanitaire du SB concerné
TAYLORELLA	Pour New	market analyses à réaliser par labor	signataires Common Code of Practice ratoire agréé HBLB (en France, LABEO Frank CE (IF) OK UNIQUEMENT en France	CULTURE OU PCR OU IF : OK
KLEBSIELLA PSEUDOMONAS	0		signataires Common Code of Practice	CULTURE OU PCR : CK
ARTERITE VIRALE EQUINE			SATION OU ELISA 2 seroneutralisations	SERONEUTRALISATION OU ELISA si vaccine taire seroneutralisation
ANEMIE INFECTIEUSE				COGGINS OU ELISA (non agréé en France) accepté pour les étaions en provenance d'autre Etat Membre test réalisé dans autre Etat Membre moins de 3 mois avant 1êre monte renouvelé tous les 3 ans

Au Conseil d'administration du RESPE



//// Mercredi 12 décembre s'est tenu à Saint-Contest un Conseil d'administration du RESPE auquel la Fédération prenait part (Vice-présidence du Réseau national), grâce à la présence de Tim Richardson ainsi que celle de Guillaume Fortier, membres de la commission sanitaire.

En compte rendu de cette réunion très riche, en voici l'essentiel :

RÉUSSITE DU FINANCEMENT DU RESPE PAR PRÉLÈVEMENTS SUR LES CARTES

Le RESPE est désormais financé en partie grâce à un système de prélèvements sur les cartes d'immatriculation, proposition soutenue avec ferveur et énergie par Loïc MALI-VET, qui a milité en ce sens avec succès. Cela se concrétise par un versement en fin d'année (170.000 € en 2018 eu égard à la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de rhino-pneumonie). Cette aide financière est la bienvenue pour ce réseau sanitaire essentiel qu'est le RESPE et son nouveau "statut" de modèle international souligné lors de la réunion de l'ITBF (Lexington, novembre 2018). Il est en effet indispensable que tous les utilisateurs participent à la viabilité financière du RESPE, premier réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine européen, fondé sur le travail de vétérinaires praticiens en veille constante et reconnu par tous les acteurs de la filière équine avec l'appui fort des socioprofessionnels toutes disciplines confondues (i.e, la FEG a le siège de la vice-présidence, France Galop et le Trot sont partie intégrante du CA)

NÉCESSAIRE DIALOGUE ENTRE L'ANSES ET LE RESPE

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), assure des missions de veille et d'expertise sur la santé humaine, la santé et le bien-être animal. L'Agence s'appuie, pour ses Ministères de tutelle, sur un réseau de laboratoires agréés (souvent départementaux ou régionaux) répartis sur l'ensemble du territoire. Le laboratoire Anses de Dozulé, rattaché récemment à celui de l'Anses Maisons Alfort est un des dispositifs de l'Agence pour notre filière équine et il est partenaire du RESPE depuis de nombreuses années. Un projet de convention est à l'étude pour renforcer ce partenariat.

Il existe actuellement un manque de communication entre l'ANSES Dozulé et le RESPE, illustré par un récent cas d'épidémie d'artérite virale dont le RESPE n'a eu connaissance que tardivement et de façon confuse.

La Fédération souhaite rétablir un dialogue efficace entre les deux organismes, primordial pour que les acteurs de la filière équine soient au courant rapidement et avec exactitude des menaces sanitaires pesant sur leurs chevaux. Nos adhérents doivent sans doute mieux appréhender ce réseau, son utilité et son mode clé de fonctionnement, sa confidentialité. Ne pas communiquer ou communiquer (de façon anonyme quant aux haras, élevage etc..) revient à jeter le doute voire le discrédit sur notre efficacité, nous socioprofessionnels, à gérer ces maladies (métrite, artérite notamment mais également grippe et rhinopneumonie). La récente gestion de la "crise" rhinopneumonie a bien montré l'efficacité et la pertinence du réseau, de ses actions et recommandations. Cela aurait pu être la même chose avec cette récente alerte artérite virale.



Bénédicte FERRY dans la commission sanitaire de la Fédération

Pour permettre notamment d'améliorer ce dialogue entre l'ANSES et le RESPE, et pour renforcer la commission sanitaire de la Fédération déjà très active, l'intégration de Bénédicte

FERRY a été proposée et validée au dernier comité le 11 décembre à Deauville.

Le docteur Bénédicte FERRY assurera le dialogue entre les vétérinaires sur le terrain et permettra à la Fédération d'être toujours plus près des problématiques sanitaires rencontrées par les éleveurs au quotidien. Guillaume FORTIER, Directeur du Laboratoire Labéo, conserve sa qualité de vétérinaire conseil de la Fédération. La commission sanitaire est ainsi composée de deux vétérinaires (Guillaume FORTIER et Bénédicte FERRY), le directeur du département "livrets et contrôles" de France Galop (Paul-Marie GADOT) et d'un élu (Tim RICHARDSON).

EQUIWAYS

Dans le prochain Courrier des Eleveurs, retrouvez une présentation d'Equiways, l'outil d'expertise sanitaire créé par Camille Vercken afin de délivrer des conseils et bonnes pratiques en terme de biosécurité pour vos élevages.

Comment démontrer la propriété d'un cheval ?

//// En cas de litige, quels sont les différents moyens pour démontrer qu'un cheval vous appartient ?

Les chevaux, malgré leur récent qualificatif d'" êtres vivants doués de sensibilité", sont soumis au régime juridique des biens meubles. Or le Code civil indique : "En fait de meubles, la possession vaut titre". Donc si un tiers détient votre cheval, alors il est présumé en être le propriétaire. Le véritable propriétaire peut alors exercer une action en revendication de propriété, dans un délai de 3 ans à compter du vol ou de la perte de possession. Il devra alors apporter tous les éléments de nature à faire établir la propriété en sa faveur².

Quels sont ces éléments ?

En priorité, les documents officiels : le document d'identification et la carte d'immatriculation.

1 LE DOCUMENT D'IDENTIFICATION ("LIVRET")

Le livret édité par le SIRE est le seul document officiel pour l'identification d'un équidé. Ce document a valeur de passeport, certificat d'origine et document sanitaire. Toutefois, il ne permet pas de démontrer la propriété du cheval, mais uniquement son identification.

2 LA CARTE D'IMMATRICULATION

La carte d'immatriculation d'un cheval est le document qui indique l'identité du propriétaire enregistré sur le SIRE. Cette carte existe au format papier ou numérique.

Certes la carte permet d'attester la propriété du cheval, toutefois ne permet pas de démontrer de façon irréfutable que le cheval est à soi. En effet, la mention du propriétaire d'un cheval figurant sur la carte d'immatriculation est inscrite par le vétérinaire selon les seules déclarations de la personne qui lui présente l'animal. Il s'agit donc d'une présomption simple de propriété, qui peut toujours être remise en cause par la preuve contraire³: tout autre document ou élément permettant d'attribuer le cheval à une autre personne. Lors de la vente d'un cheval, veillez à bien vérifier que le changement de propriété ait bien été fait et qu'il soit enregistré sur le SIRE. Depuis la mise en place du portail SIRE sur internet, cette démarche est à réaliser par l'acheteur mais peut être vérifiée à tout moment par le vendeur.

En l'absence de ces documents officiels :

3 UN CONTRAT DE VENTE

Dans un monde idéal, il faudrait avoir rédigé un contrat de vente, contenant au minimum les indications suivantes :

- 7 date du contrat
- 7 noms et adresses du vendeur et de l'acheteur
- description du cheval, incluant : nom, numéro de passeport, numéro de puce, taille, robe, sexe et âge du cheval
- → la certification expresse que le cheval vendu est bien celui du vendeur et que toutes les informations indiquées sont véridiques
- 7 le montant de l'acompte déposé, le cas échéant
- le prix de vente, la date d'échéance et le mode de paiement

4 FACTURES ET COURRIERS

Si vous n'avez pas de contrat de vente, il existe d'autres documents pouvant démontrer la propriété de votre cheval, au regard des tribunaux : par exemple, des factures d'assurance (si votre cheval est assuré), ou bien des soins tels que le maréchal-ferrant ou le vétérinaire.

Gardez aussi tous les courriers (papiers ou mails) que vous avez entre acheteurs/vendeurs qui sont des éléments supplémentaires permettant de juger du véritable propriétaire d'un cheval en cas de litige. La facture d'acquisition de votre cheval est notamment l'un des éléments les plus probants pour attester de sa propriété.

En conclusion, il est vivement recommandé d'établir un contrat de vente pour tout transfert de propriété d'un cheval. Vous pouvez d'ailleurs télécharger un modèle de contrat sur le site de la Fédération des Eleveurs du Galop, à votre disposition pour analyser vos contrats et vérifier leur conformité aux règles de droit en vigueur.

- ¹ Code Civil, article 2276.
- ² Cour d'appel de Caen, 6 février 1988.
- ³ Cour d'appel d'Aix-en-Provence, 5 novembre 2015.

Accident lors d'un concours d'élevage : qui est responsable ?

//// Cour d'appel de Douai 20 septembre 2018

Au cours d'un concours d'élevage, une participante a été sérieusement blessée après avoir été bousculée et piétinée par une jument, lors de l'attente de la présentation. Elle a donc exercé une action en justice dirigée d'une part contre l'organisateur du concours 1 et d'autre part contre l'éleveur propriétaire de la jument 2 pour être indemnisée.

1 RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

La victime invoquait les règles de responsabilité contractuelle : l'organisateur d'une manifestation sportive ou de loisirs est tenu d'une obligation de sécurité de moyens de sorte qu'il doit mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité des participants au concours qu'il organise. Puisqu'il ne s'agit que d'une obligation de moyens, la victime doit démontrer la faute de l'organisateur pour démontrer sa responsabilité.

Or les photos produites par la victime montrent que les chevaux, dans l'attente de leur présentation, se trouvaient dans un paddock d'une taille suffisante pour éviter toute promiscuité entre eux et non dans un espace restreint comme le prétend la victime. Le paddock était d'ailleurs délimité par des barrières derrière lesquelles le public était placé de sorte que ce dernier se trouvait à distance des chevaux et non parmi eux comme l'alléguait la victime. Les juges ont aussi relevé qu'il existait un ordre de passage prévu pour les juments présentées au concours, qui fut respecté. De sorte qu'aucun élément apporté ne permet d'établir que l'organisateur du concours fut à l'origine de l'accident dont la victime souhaite être indemnisée. L'organisateur du concours d'élevage n'a donc pas dû indemniser la victime.

2 RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE DE LA JUMENT À L'ORIGINE DE LA BLESSURE

C'est à bon escient que la victime, plutôt que de se placer sur le terrain de la responsabilité pour faute (qui suppose la démonstration d'une faute) a invoqué la présomption de responsabilité du fait des animaux (ancien article 1385 du Code civil, devenu article 1243 depuis la réforme en vigueur depuis 2018). Mais encore faut-il que la victime apporte la preuve que cet animal a été l'instrument du dommage, à l'origine de l'accident.

Selon la victime, la jument de l'éleveur mis en cause aurait eu un mouvement de recul que ce dernier n'a pas pu maîtriser ni contenir, de sorte que la jument l'a bousculée et renversée. Or aucune preuve n'a été versée de nature à justifier ces allégations. Donc les juges, après examen du dossier et des témoignages contradictoires, ont considéré que la victime ne démontrait pas que la jument en cause avait été à l'origine de l'accident. Il est vrai que certains témoins attestaient que c'était la jument de la victime qui l'avait tapée et piétinée...

Il s'agit là d'une appréciation souveraine des juges parfaitement motivée et bien difficile à combattre.

NB: En cas d'accident, il faut d'abord contacter votre assurance qui vous proposera une indemnisation. Ce n'est qu'en cas de désaccord ou insatisfaction qu'il vous est conseillé d'ouvrir une procédure judiciaire, par laquelle vous saisissez les tribunaux civils (tribunal d'instance du domicile du défendeur) de votre demande d'indemnisation, soutenue par tous les éléments de preuve en votre possession. Photos, catalogues, témoignages sont à récolter afin que les juges tranchent en votre faveur et vous accordent l'indemnisation par le responsable de votre dommage. La procédure peut être longue est coûteuse, c'est pourquoi il faut mieux ne l'enclencher qu'en cas de préjudice conséquent.

JURISPRUDENCE

Vaches et chevaux ne font pas toujours bon ménage...

//// Cour d'appel de Caen 26 juin 2018

Une génisse appartenant à un agriculteur s'était échappée dans la parcelle d'un éleveur de chevaux. L'agriculteur avait essayé de rattraper son animal, sans succès et n'a pas informé l'éleveur de cet incident. Les employés du haras ont donc lâché deux juments, pleines et réputées, dans la parcelle où le bovin s'était échappé, sans être au courant de la présence de ce dernier sur son terrain. Quelques jours après, ses juments ont été retrouvées mortes. L'éleveur a donc engagé la responsabilité de l'agriculteur et a demandé l'indemnisation du préjudice issu de la perte de ses juments.

Une expertise a permis de déterminer que les blessures des juments étaient vraisemblablement consécutives au comportement du bovin.

Par ailleurs, l'expert a souligné qu'une génisse dans un état de stress intense (après sevrage brutal et séparation du

reste du groupe) avait nécessairement perçu l'arrivée des chevaux dans sa pâture comme une menace supplémentaire. Les juges ont donc retenu le rôle causal de la génisse dans le décès des juments en se fondant su la présence anormale du bovin dans la parcelle, la compatibilité des blessures des juments avec l'action du bovin, les circonstances de la séparation de la génisse avec sa mère et l'état de stress intense qui s'en est suivi.

L'éleveur a ainsi obtenu l'indemnisation de son préjudice matériel pour un montant supérieur à 530.000 €, qui correspond à la valeur de ses poulinières, établie en fonction des résultats en course de leurs produits.

Il a réussi par ailleurs à être indemnisé pour son préjudice moral consécutif à la douleur de retrouver ses juments "issues de souches anciennes, dans un état épouvantable, laissant présumer de grandes souffrances", pour un montant de 12.000 €.

Chers adhérents, chers amis,

Voici une année qui se termine et qui pose de nombreuses incertitudes pour l'année 2019. La conjoncture économique française,

les baisses du résultat du chiffre d'affaires du PMU qui finance nos allocations, la restructuration inéluctable de notre filière Galop/ Trot sont autant d'éléments qui peuvent inquiéter. Sans parler des prochaînes élections de France Galop pour lesquelles nous aurons besoin de tout votre soutien afin d'intégrer les instances de France Galop et faire valoir nos intérêts!

Toutefois, au milieu de ces légitimes questionnements pour l'avenir, une filière d'exception fraie son chemin et affiche son dynamisme. Cette filière, c'est la nôtre, le Pur-Sang arabe de course !

Grâce à nos généreux sponsors toujours plus actifs dans chaque pays à travers le monde, notre sport se développe, nos élevages se sont diversifiés et notre discipline est chaque année plus visible! Quel chemin parcouru!



A nous les français, bien souvent précurseurs dans le monde des Pur-sang arabes de courses, de faire valoir la richesse de nos élevages et d'encourager les propriétaires et éleveurs du monde entier à traverser les océans pour venir chercher en France une souche pour leur élevage. Nous devons développer encore et encore notre vente de Saint-Cloud organisée en partenariat avec Arqana. Il faut s'ouvrir au monde et développer des passerelles avec des pays émergeants dans la filière du Pur-sang arabe de course. Pour cela nous devons encourager nos éleveurs, ils doivent continuer à offrir cette diversité de lignées et transmettre leur passion à leur entourage.

Le danger de notre réussite réside dans la disparition de nos petits éleveurs face aux grands géants de l'élevage. Avec l'Afac nous souhaitons vous encourager à vivre cette aventure extraordinaire, faire naître un cheval qui pourra parcourir le monde et porter haut les couleurs de votre élevage.

Les grands sponsors l'ont aujourd'hui bien compris, il faut aider la base de notre élevage pour qu'elle ne disparaisse pas.

Une mention particulière peut être faite pour Abu Dhabi qui va augmenter son sponsoring en France en 2019. Ce sponsoring sera justement ciblé sur l'augmentation des allocations de nombreuses courses de petits hippodromes régionaux. L'Afac souhaite que les hippodromes qui ont subi la baisse d'allocations de France Galop en 2018 puissent bénéficier de cette augmentation afin d'avoir en France une allocation minimum correcte offerte pour une course de Pur-sang arabes.

Nous sommes dans l'attente de la concrétisation de nouveaux sponsorings et j'espère avoir de bonnes nouvelles à apporter à nos adhérents l'année prochaine !

En 2019, nous allons faire évoluer notre programme de courses afin de toujours nous adapter à la nouvelle donne du programme Premium Français.

Nos très fameuses Breeders' Challenges GII PA pour 3 ans vont intégrer la grande journée du Sud-ouest et deviendront ainsi des préparatoires aux Qatar Trophy de Saint Cloud.

La Breeders' Challenge Sprint GII PA sera avancée afin de ne plus être en concurrence avec la Jewel Crown d'Abu Dhabi GI PA. La Sheikh Zayed Bin Sultan Al Nahyan Breeders' Challenge Classic GI PA sera repoussée de quelques jours afin d'offrir une meilleure récupération aux chevaux ayant couru la Word Cup GI PA. Elle courra aussi sur un nouvel hippodrome à Bordeaux.

Ces changements n'impactent pas le nombre de Groupes PA couru en France, il s'agit juste d'une optimisation de notre programme de course.

Mélanie Vanlemberghe et moi-même, toute l'équipe de l'Afac nous vous réservons aussi de nombreuses surprises festives avec l'organisation de nouveaux rendez vous conviviaux sur les hippodromes.

Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !!

Vivement 2019 !!!!



Mme Axelle Nègre de Watrigant Présidente



Question ministérielle Éligibilité aux aides de la PAC



//// Question de Monsieur le député Richard Ferrand (LREM – Finistère) 27 mars 2018

M. Richard Ferrand interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'éligibilité des centres équestres aux aides de la politique agricole commune.

La dernière réforme de la politique agricole a introduit la notion d'agriculteur actif, qui, seul, peut être éligible aux paiements directs de la PAC. Selon la réglementation européenne, certaines activités sont exclues de cette notion dont les personnes physiques et morales qui exploitent des terrains de sport et de loisir permanent.

Ainsi, de nombreux établissements ayant pour vocation la pratique de l'équitation se trouvent inclus dans cette liste et ne peuvent bénéficier des aides directes de la politique agricole commune. Implantés essentiellement en milieu rural, ils sont, pourtant, essentiels pour le dynamisme des territoires. Très récemment, le règlement n° 2017/2393 dit "Omnibus" a donné la possibilité aux États membres de suspendre la distinction entre agriculteur actif et non actif, afin de réduire la charge administrative liée à la mise en œuvre, en le notifiant à la Commission européenne. Ainsi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet ainsi que les mesures qui pourraient être mises en place afin de soutenir les centres équestres sur le territoire français.



Réponse du Ministère de l'agriculture émise le 30 octobre 2018

Une évolution de la réglementation européenne modifiant le règlement n° 1307/2013 du 13 décembre 2013 permet aux États de suspendre l'application de l'article 9 paragraphe 2 de ce règlement qui définit le critère "agriculteur actif". En vertu de ce critère, certains agriculteurs sont ex-

clus du bénéfice des aides directes de la politique agricole commune dès lors qu'ils exercent une activité d'une liste négative et ne remplissent pas des critères de rattrapage. Sur la base du retour d'expérience de l'application du critère "agriculteur actif" sur les campagnes 2015 à 2017, la France a saisi l'opportunité offerte par cette modification récente de la réglementation européenne pour ne plus appliquer le caractère "actif" dès la campagne 2018. Du fait du retrait de ce critère "agriculteur actif", les centres équestres sont désormais susceptibles d'être éligibles aux régimes de paiements directs et aux autres aides pour lesquelles ce critère s'applique, sous réserve de vérifier le respect de la définition européenne de l'agriculteur ainsi que les conditions d'éligibilité particulières prévues par chacun de ces différents régimes d'aides. Cette modification de la réglementation européenne n'a toutefois pas d'application rétroactive. Ainsi, les demandes rejetées sur la base du critère "agriculteur actif" de 2015 à 2017 ne pourront pas être rattrapées rétroactivement. Elle ouvre, cependant, la possibilité pour les centres équestres de bénéficier à partir de 2018 d'aides du second pilier et d'acquérir des droits à paiement de base (par transfert ou dotation s'ils répondent aux critères d'éligibilité spécifiques à chacun des programmes de la réserve).

7 Ce qu'il faut retenir :

Certains éleveurs s'étaient vu refuser leurs aides PAC en raison de leur possession d'équipements ou de structures équestres (notamment de pistes de galop ou autre installation destinée au pré-entrainement). Désormais, à partir de 2018, ils pourront bénéficier de certaines aides, des droits à paiement de base, s'ils répondent aux conditions d'éligibilité à savoir :

- 1 avoir une exploitation individuelle ou une société détentrice d'un n°PACAGE
- exercer une activité agricole

Les droits à paiement de base correspondent à des aides versées à hauteur de 1 droit pour 1 hectare agricole déclaré et jugé admissible à ces aides. Les déclarations se font entre le 1er avril et le 15 mai de chaque année.

Nouveaux installés, vous pouvez bénéficier de ces droits si votre installation s'est déroulée entre le 1er janvier de l'année N-2 et le 14 mai de l'année N de la déclaration PAC.

Comment réaliser vos demandes d'aides PAC ? Rendez vous sur le site :

www.telepac.agriculture.gouv.fr Ou contactez un conseiller de la Chambre d'agriculture de votre région.

Webconférences IFCE : tout comprendre en 30 minutes

//// Connaissez-vous ces conférences 2.0 organisées par l'IFCE ? Chaque semaine, 2 webconférences sont organi-

sées : le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h. Ce sont des conférences exclusivement en ligne (accessibles sur ordinateur, tablette et téléphone mobile) qui vous permettent d'approfondir vos connaissances en 30 minutes

permettent d'approfondir vos connaissances en 30 minutes sur un sujet donné : alimentation, bien-être, gestion, reproduction & élevage...

Dialoguez en direct avec un spécialiste et posez lui vos questions.

Elles sont toutes gratuites et nécessitent simplement une inscription pour y accéder.

Rendez-vous sur le site : www.ifce.fr/ifce/connaissances/webconferences/

Si vous ne pouvez pas assister à ces webconférences, elles peuvent être visionnées en replay sur le site de l'IFCE et sur Youtube. Des résumés seront à votre disposition sur le site de la Fédération.

Les prochaines webconférences qui pourraient vous intéresser :

BIEN GÉRER MON CARNET DE SAILLIE

Jeudi 24 janvier 2019 / 11h30-12h Par Mathilde DHOLLANDE (IFCE - Sire & Démarches)

PROTECTION JURIDIQUE: INDISPENSABLE EN CAS DE LITIGE

Jeudi 7 février 2019 / 11h30-12h Par Blanche de GRANVILLIERS (avocate) et Nathalie ROBERT (ex-Gras Savoye secteur hippique)

CONTRAT RELATIF À LA NAISSANCE ET À L'ÉLEVAGE D'ÉQUIDÉS

Jeudi 14 février 2019 / 11h30-12h Par Claire BOBIN (Institut du Droit Equin)



Réduisez les risques de troubles ostéo-articulaires



SOPRAL - Pont-Réan - BP 38001 - 35580 GUICHEN France • Tél. : +33 (0) 2 99 42 84 00 - Fax : +33 (0) 2 99 42 29 55 www.dynavena.com - 1 www.facebook.com/dynavenafrance

Nouveaux étalons 2019



























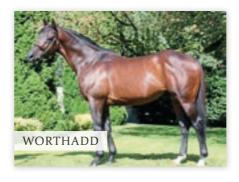












Photos des nouveaux étalons © collection privée



Ce qui change au 1^{er} janvier 2019

//// La loi de finances pour 2019 a été promulguée le 28 décembre 2018 et publiée au Journal officiel. Elle a pour objectif de déterminer, pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat.

Parmi les principales mesures fiscales, voici celles qui peuvent vous concerner :

- → Réduction de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages : après une première baisse de 30 % en 2018, la diminution atteint 65 % en 2019.
- → Réduction du taux d'impôt sur les sociétés qui passe de 33,3 % en 2018 à 31 % en 2019
- Mise en œuvre du prélèvement à la source à partir de janvier 2019

CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE :

Le prélèvement à la source consiste à faire payer l'impôt en même temps que vous percevez vos revenus.

Si vous êtes salarié ou retraité, l'impôt est collecté par votre employeur ou caisse de retraite. Si vous êtes travailleur indépendant, agriculteur ou avec des revenus fonciers, vous payez l'impôt sur le revenu correspondant par des acomptes prélevés directement par l'administration fiscale. Le prélèvement est indiqué sur votre feuille de paie, selon un taux calculé par l'administration fiscale.

Vous pouvez d'ailleurs calculer ce taux en vous connectant sur le site : www.impots.gouv.fr

Si votre situation change en cours d'année (modification de revenus ou de situation familiale) vous pouvez demander modification de votre taux de prélèvement.

NB : vous devez toujours déclarer chaque année les revenus de votre année précédente à l'administration fiscale.

FOCUS SUR... LES PRÉLÈVEMENTS SUR LES JEUX ET PARIS :

La loi de finances pour 2019 modifie par ailleurs les plafonds d'affectation des prélèvements dus par le PMU sur les sommes engagées par les parieurs.

Ainsi l'article 302 bis ZG du Code général des impôts est modifié de la sorte :

"Il est institué, pour le pari mutuel organisé et exploité par les sociétés de courses dans les conditions fixées par l'article 5 de la loi du 2 juin 1891 ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux et pour les paris hippiques en ligne mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs. Ce prélèvement est dû par le Pari mutuel urbain ou les sociétés de courses intéressées pour les paris organisés dans les conditions fixées par l'article 5 de la loi du 2 juin 1891 précitée et par les personnes devant être soumises, en tant qu'opérateur de paris hippiques en ligne, à l'agrément mentionné à l'article 21 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 précitée.

Le produit de ce prélèvement est affecté à concurrence de 15 % et dans la limite de 11 038 889 € (avant : 10 842 850 €) aux établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes, au prorata des enjeux des courses hippiques effectivement organisées par lesdits hippodromes, et dans la limite de 772 723 € (avant : 759 000 €) par établissement public de coopération intercommunale. Les limites mentionnées dans la phrase précédente sont indexées, chaque année, sur la prévision de l'indice des prix à la consommation hors tabac retenue dans le projet de loi de finances de l'année."

Les sommes affectées aux communes contenant un hippodrome sont ainsi augmentées.

ADHÉRENTS À L'HONNEUR PLAT DU 08/10/2018 AU 31/12/2018

ÉLEVEURS	CHEVAUX	PERFORMANCES	GR.	PAYS
Simon URIZZI	SANDS OF MALI	British Champions Sprint St.	1	GB
Jean GILBERT	HOLDTHASIGREEN	Prix Royal Oak	1	FR
Ecurie des MONCEAUX	SISTERCHARLIE	Breeders' Cup Filly & Mare Turf	1	USA
Haras d'ETREHAM	UNI	Matriarch S.	1	USA
Haras du QUESNAY	BLACKTYPE	Knickerbocker S.	2	USA
WERTHEIMER & FRÈRE	BARTABA	Prix Belle de Nuit	3	FR
Francis TEBOUL	LADY PANAME	Long Island S.	3	USA

ADHÉRENTS À L'HONNEUR OBSTACLE DU 08/10/2018 AU 31/12/2018

ÉLEVEURS	CHEVAUX	PERFORMANCES	GR.	PAYS
Tangi SALIOU	ELIXIR DE NUTZ	Tolworth Novices' Hurdle Sharp Novices' Hurdle	1 2	GB
Haras des SABLONNETS & Lucien BERMOND	QUEL DESTIN	Finale Juvenile Hurdle Summit Juvenile Hurdle Prestbury Juvenile Hurdle	1 2 2	GB
Comtesse Bertrand de TARRAGON	LA BAGUE AU ROI	Kauto Star Novices' Chase Berkshire Novices' Chase	1 2	GB
Jacky RAUCH	DYNAMITE DOLLARS	Henry VIII Novices' Chase Wayward Lad Novices' Chase	1 2	GB
Ecurie MAULEPAIRE	CHAMP DE BATAILLE	Gran Corsa Siepi di Milano	1	ITY
GAEC de la SEGUEGNE & Jean-Michel CAMPOS	MASTER DINO	Prix Renaud du Vivier Prix Pierre de Lassus	1 3	FR
Thierry CYPRÈS	BIPOLAIRE	Prix La Haye Jousselin	1	FR
Madame Philippe MORRUZZI	KEMBOY	Christmas Chase Clonmel Oil Chase	1 2	IRE
Ecurie PÉGASE	SRELIGHONN	Prix Georges Courtois	2	FR
SCA LA PERRIGNE	SOME NECK	Florida Pearl Novice Chase	2	IRE
SCEA LOMMELE	VOIX DU REVE	Craddockstown Novice Chase	2	IRE
Gaëtan GILLES	TRAFFIC FLUIDE	Sodexo Gold Cup Hcap Chase	2	GB
Thierry CYPRÈS	POLIRICO	Prix Congress Prix Général de Saint-Didier	2 3	FR
Thierry CYPRÈS	FLORIDEE	Prix Bournosienne	3	FR
Thierry CYPRÈS	ELUDY	Prix Orcada	3	FR
Haras de PLASENCE	OPTIMUS PRIME	David Zeke Ferguson Memorial	2	USA
Madame Henri DEVIN	POLITOLOGUE	Amlin 1965 Chase	2	GB
Phillipe GASDOUÉ	FRODON	Old Roan Limited Hcap Chase Gold Cup Hcap Chase	2 3	GB
Madame Isabelle PACAULT	ASO	Betbright Hcap Chase	3	GB
Georges RICHARDOT	CAMELIA DE COTTE	EBF Mares' Novice Chase	3	IRE
Alain JOLIVET	WALK IN THE MILL	Becher Hcap Chase	3	GB
Jean-Charles HAIMET	CAT TIGER	Prix Morgex	3	FR
Didier GIETHLEN & Laure GIETHLEN-CADIERGUES	HIGHWAY TO HELL	Prix Léopold d'Orsetti	3	FR
Jean-Charles HAIMET	CAT TIGER	Prix Morgex	3	FR
Ecurie MAULEPAIRE	ECBATANE	Prix Sytaj	3	FR
Larissa KNEIP & Sandrine GREVET	SANCTA SIMONA	EBF Mares' Novice Hurdle	3	IRE
Jean-Marc GODEFROY	SAINT XAVIER	Prix Montgomery	3	FR
Frédérique HAYÈRES	CADMIUM	Buck House Novice Chase	3	IRE
Georges TRINCOT	GARO DE JUILLEY	Silver Trophy Hcap Hurdle	3	GB

Palmarès des Etalons Pères de 2 ans faisant la monte en France - 01/01/2018 au 31/12/2018								
RANG	ETALONS	PRODUITS	VAINQ.	VICT.	PLACES	GAINS	MOY./PART	
1	SIYOUNI	43	18	22	67	519 735	12 086	
2	ANODIN *	40	13	18	49	420 830	10 520	
3	STYLE VENDOME	18	5	9	24	385 585	21 421	
4	GEORGE VANCOUVER	31	10	16	51	335 545	10 824	
5	RAJSAMAN	50	12	15	84	333 900	6 678	
6	KENDARGENT	44	11	14	68	331 205	7 527	
7	OLYMPIC GLORY *	32	12	14	49	288 935	9 029	
8	PENNY'S PICNIC	25	13	14	62	283 515	11 340	
9	LE HAVRE	28	12	13	25	279 020	9 965	
10	EVASIVE	44	10	14	69	277 090	6 297	
11	DIAMOND GREEN	21	6	9	43	271 035	12 906	
12	WOOTTON BASSETT	18	6	10	30	256 180	14 232	
12	PEDRO THE GREAT	21	7	11	33	255 095	12 147	
14	SOMMERABEND *	22	5	10	42	240 665	10 939	
15	KHELEYF **	21	6	8	54	193 005	9 190	
16	TORONADO	16	7	8	22	181 390	11 336	
17	RIO DE LA PLATA	14	6	8	36	170 080	12 148	
18	DABIRSIM	18	6	7	29	159 155	8 841	
19	reliable man	10	1	1	6	155 875	15 587	
20	PLANTEUR	26	5	7	36	143 250	5 509	

** Premiers 2 ans françai

PLAT	Palmar	ès de
PI	RANG	•
	1	NAT
	2	SIYO
	3	SEA
	4	GAL
	5	DUI
	6	KEN
	7	ELU
	8	MAS
	9	LEF
	10	WH
	11	AIR
	12	RAJS
	13	FRA
	14	WO
	15	INV
	16	DAN

Palmar	Palmarès des Etalons Pères de Vainqueurs - 01/01/2018 au 31/12/2018							
RANG	ETALONS	PRODUITS	VAINQ.	VICT.	PLACES	GAINS	MOY./PART	
1	NATHANIEL	31	13	18	58	3 301 915	106 513	
2	SIYOUNI	148	62	89	327	3 020 798	20 410	
3	SEA THE STARS	36	14	18	62	2 616 085	72 669	
4	GALILEO	56	15	21	87	2 198 630	39 261	
5	DUBAWI	48	26	41	85	2 138 460	44 551	
6	KENDARGENT	165	60	87	406	2 003 945	12 145	
7	ELUSIVE CITY	115	47	77	344	1 769 575	15 387	
8	MASTERCRAFTSMAN	61	21	31	136	1 693 025	27 754	
9	LE HAVRE	134	58	81	260	1 660 210	12 389	
10	WHIPPER	65	30	47	185	1 611 605	24 793	
11	AIR CHIEF MARSHAL	108	47	68	339	1 421 165	13 158	
12	RAJSAMAN	150	50	64	368	1 417 115	9 447	
13	FRANKEL	40	24	33	67	1 385 405	34 635	
14	WOOTTON BASSETT	51	23	36	117	1 297 110	25 433	
15	INVINCIBLE SPIRIT	71	28	39	136	1 270 910	17 900	
16	DANSILI	47	23	30	100	1 211 015	25 766	
17	DEEP IMPACT	8	5	8	14	1 194 260	149 282	
18	INTELLO	43	18	28	84	1 193 415	27 753	
19	LOPE DE VEGA	54	26	41	128	1 117 650	20 697	
20	MOTIVATOR	95	37	54	215	1 095 910	11 535	
21	MYBOYCHARLIE	88	33	45	242	1 092 835	12 418	
22	NEW APPROACH	41	17	22	60	1 065 285	25 982	
23	ROCK OF GIBRALTAR	64	29	45	190	1 031 245	16 113	
24	CAMELOT	47	21	35	99	1 016 625	21 630	
25	SHAMARDAL	47	19	29	113	984 810	20 953	

Palmar	ès des Etalons Pères de	vainqueurs faisa	ınt la mont	e en Franc	e - 01/01	/2018 au 3	1/12/2018
RANG	ETALONS	PRODUITS	VAINQ.	VICT.	PLACES	GAINS	MOY./PART
1	LE HAVRE	118	46	77	271	2 681 281	22 722
2	SIYOUNI	108	51	75	275	2 474 600	22 912
3	ELUSIVE CITY	118	49	70	290	1 757 980	14 898
4	KENDARGENT	125	50	72	290	1 712 734	13 701
5	AMERICAN POST	103	45	70	317	1 640 605	15 928
6	AIR CHIEF MARSHAL	104	40	68	210	1 460 230	14 040
7	WOOTTON BASSETT	19	6	9	33	1 323 750	69 671
8	WHIPPER	96	40	57	282	1 215 700	12 663
9	SILVER FROST	83	28	42	169	1 168 615	14 079
10	MAKFI	58	33	56	132	1 160 240	20 004
11	SLICKLY	111	37	60	261	1 152 695	10 384
12	MYBOYCHARLIE	91	34	49	188	1 120 105	12 308
13	STORMY RIVER	74	27	39	172	948 310	12 815
14	MANDURO	47	14	20	73	828 045	17 617
15	SOLDIER OF FORTUNE	96	29	37	187	823 150	8 574
16	LITERATO	50	21	34	147	765 565	15 311
17	MUHTATHIR	64	27	37	167	713 125	11 142
18	ORPEN	40	16	30	109	633 160	15 829
19	GOLD AWAY	42	21	35	145	616 920	14 688
20	KINGSALSA	54	17	24	137	568 080	10 520

Palmai	Palmarès des éleveurs en France - 01/01/2018 au 31/12/2018							
RANG	ELEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES		
1	WERTHEIMER & FRERE	119	550	90	244	362 721		
2	FRANKLIN FINANCE S.A.	74	423	65	201	278 323		
3	S.A. AGA KHAN	96	390	64	184	226 373		
4	ECURIE DES MONCEAUX	75	314	36	141	201 462		
5	SARL DARPAT FRANCE	13	81	14	35	177 425		
6	BLOODSTOCK AGENCY LTD	9	38	7	18	148 839		
7	JEAN-CLAUDE SEROUL	57	476	48	190	140 237		
8	HARAS D'ETREHAM	60	326	44	149	138 091		
9	ALAIN CHOPARD	84	625	50	246	130 488		
10	S.C.E.A. HARAS DE MANNEVILLE	34	244	27	108	130 133		

Palmarès des éleveurs en France - 01/01/2018 au 31/12/2018 RANG **ELEVEURS** CHEVAUX COURSES VICT. **PLACES PRIMES GUY PARIENTE HOLDING** 129 608 AL SHAQAB RACING 129 180 ECURIE SKYMARC FARM 124 869 SARL JEDBURGH STUD 124 614 DAYTON INVESTMENTS LTD 117 954 MME BARBARA MOSER 105 338 CHEIK MANSOOR BIN ZAYED 103 170 HARAS DE LA PERELLE 100 946 MATHIEU DAGUZAN-GARROS 96 571 ECURIE HARAS DU CADRAN 96 344 APPAPAYS RACING CLUB 87 299 MME HENRI DEVIN 87 252 GESTUT ZUR KUSTE AG 86 922 CHEIK ABDULLAH BIN KHALIFA AL THANI 85 320

85 243

HARAS DE GRANDCAMP EARL

Palmar	ès des éleveurs en France - 01/01/2018	au 31/12/2	2018			
RANG	ELEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES
1	MME BENOIT GABEUR	19	73	27	34	185 995
2	THIERRY CYPRES	33	129	30	57	175 245
3	HARAS DE SAINT-VOIR	72	261	41	135	169 738
4	MME HENRI DEVIN	32	141	33	74	125 614
5	JACQUES CYPRES	40	130	26	63	104 079
6	OLIVIER TRICOT	13	60	9	32	97 166
7	JEAN-MARC LUCAS	16	76	14	40	93 857
8	FRANCOIS-MARIE COTTIN	40	208	19	88	91 140
9	HARAS DE MIRANDE	32	146	17	77	73 667
10	GAEC DE LA SEGUEGNE	3	18	7	10	60 820
11	FRANCK LEBLANC	6	26	7	10	57 389
12	ECURIE MAULEPAIRE	17	56	14	27	57 170
13	SCEA HAMEL STUD	24	90	13	44	53 602
14	GUY CHEREL	22	91	17	34	52 358
15	MME CATHERINE COIFFIER	5	21	6	13	51 944
16	HARAS DU HOGUENET	23	91	13	41	48 139
17	ALBINO BASSI	2	8	3	2	43 837
18	PATRICE VAGNE	10	42	5	25	43 789
19	PASCAL NOUE	27	124	16	63	42 692
20	MME BERNARD LE GENTIL	17	61	21	24	42 132

Palmarès des Etalons Pères de Vainqueurs - 01/01/2018 au 31/12/2018							
Palmar RANG 1	ETALONS	PRODUITS	VAINQ.	VICT.	PLACES	GAINS	MOY./PART
1	MARTALINE	109	49	81	240	2 824 245	25 910
2	SAINT DES SAINTS	119	48	66	216	2 643 520	22 214
3	KAPGARDE	113	38	64	233	2 207 422	19 534
4	POLIGLOTE	67	28	44	147	2 165 960	32 327
5	NETWORK	92	41	67	209	2 002 120	21 762
6	BLUE BRESIL	54	15	24	110	1 244 300	23 042
7	NO RISK AT ALL	62	22	36	138	1 181 230	19 052
8	BALKO	75	30	42	152	1 145 775	15 277
9	DOCTOR DINO	29	14	24	41	959 485	33 085
10	SAGEBURG	52	18	30	106	886 465	17 047
11	TURGEON	53	14	22	105	867 085	16 360
12	GREAT PRETENDER	45	17	27	105	845 630	18 791
13	SADDLER MAKER	43	18	31	69	825 360	19 194
14	VISION D'ETAT	38	18	26	53	818 500	21 539
15	AL NAMIX	72	22	27	109	818 120	11 362
16	FRAGRANT MIX	33	13	19	79	799 090	24 214
17	MUHTATHIR	50	16	19	91	702 435	14 048
18	KAMSIN	12	5	12	16	701 960	58 496
19	COASTAL PATH	62	17	22	99	687 780	11 093
20	BALLINGARRY	72	26	37	147	685 320	9 518

ENGAGEZ-VOUS DANS LE FUTUR!



Patrick Chedeville +33 6 08 83 27 62